

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Service nature paysage et ressources  
Pôle espaces et patrimoine naturels

Nos réf. :  
Affaire suivie par : Alain DHAUSSY  
alain.dhaussy@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 01 87 36 44 72 - Fax : 01 87 36 46 06  
Courriel : direction.drree-if@developpement-durable.gouv.fr

Paris, le 17 JAN. 2019

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

A

DESTINATAIRES IN FINE

**Objet :** Schéma régional des carrières (SRC) d'Île de France.

**Annexe :** Liste des destinataires.

**PJ :** Arrêté préfectoral n° 2019-01-14-001 du 14 janvier 2019, portant composition du comité de pilotage du SRC.

Lettre d'information.

Plan d'accès à la Préfecture de Région d'Île-de-France.

Par arrêté préfectoral, vous avez été désigné membre du Comité de pilotage du schéma régional des carrières. Ce comité, défini dans le décret n°2015-1676 du 15 décembre 2015 relatif aux schémas des carrières, a pour finalité de contribuer à leur élaboration.

Ce schéma est essentiel car, dès sa parution, les schémas départementaux des carrières seront caduques. Il sera opposable aux documents d'urbanisme (ScoT, et à défaut de ScoT intégrateurs PLU(i) et cartes communales) et aux demandes d'autorisation et d'enregistrement relatives aux carrières.

La participation de chaque structure membre de ce comité est donc primordiale. S'agissant du premier comité de pilotage, il a deux fonctions, ouvrir officiellement les travaux d'élaboration et présenter la méthode et le calendrier du futur schéma régional.

Le comité de pilotage plénier constitue une étape-clé d'échanges et de connaissances pour l'élaboration et la mise en œuvre de ce schéma, notamment dans l'aménagement et la planification du territoire. Il est donc important que vous y participiez et que votre expression soit entendue et restituée. Je vous invite ainsi à désigner le ou les personnes qui auront mandat pour représenter votre structure.

La première réunion plénière du comité de pilotage du schéma régional des carrières de la région d'Ile-de-France se tiendra le :

**JEUDI 24 JANVIER À 9h45 (ACCUEIL À PARTIR DE 09h15)**

à

**LA PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE**

**Auditorium Rambuteau**

**5, rue Leblanc 75015 PARIS**

Elle sera l'occasion de présenter les objectifs attendus pour l'élaboration du schéma régional des carrières, l'organisation et le déroulement de ce schéma sur les 2 prochaines années.

Je vous prie de confirmer votre présence par mail à l'adresse suivante :

[alain.dhaussy@developpement-durable.gouv.fr](mailto:alain.dhaussy@developpement-durable.gouv.fr) et de vous munir d'une pièce d'identité et de la présente invitation pour entrer dans les bâtiments de la préfecture.

Pour le Préfet de Région, et par délégation  
Le Préfet, secrétaire général  
pour les affaires régionales d'Ile-de-France

Julien CHARLES

## Liste des destinataires

### Représentant les services de l'État :

le préfet de la région d'Ile-de-France ou son représentant,  
le préfet du département de Seine ou son représentant,  
le préfet du département de Seine-et-Marne ou son représentant,  
le préfet du département des Yvelines ou son représentant,  
le préfet du département de l'Essonne son représentant,  
le préfet du département des Hauts-de-Seine ou son représentant,  
le préfet du département de Seine-Saint-Denis ou de son représentant,  
le préfet du département du Val-de-Marne ou son représentant,  
le préfet du département du Val-d'Oise ou son représentant,  
le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (DRIEE) ou de son représentant,  
le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France (DRIEA) ou de son représentant,  
le directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS) ou son représentant,  
le directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France (DRAC) ou son représentant,  
le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France (DRIAAF) ou son représentant,  
le directeur départemental des territoires (DDT) de Seine-et-Marne ou son représentant,  
le directeur départemental des territoires (DDT) des Yvelines ou son représentant,  
le directeur départemental des territoires (DTT) de l'Essonne ou son représentant,  
le directeur départemental des territoires (DTT) du Val-d'Oise ou son représentant,

### Représentants les établissements publics :

le directeur territorial des Voies Navigables de France (VNF) ou son représentant,  
le directeur général de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) ou son représentant,  
le délégué régional de l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) ou son représentant,  
le directeur général de l'Office Nationale des Forêts (ONF) ou son représentant,  
le directeur territorial du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) ou son représentant,  
le directeur général de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) d'île de France ou son représentant,  
le directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ou son représentant,  
le directeur général de l'Etablissement public territorial de bassin Seine Grands lacs ou son représentant,  
le président du directoire de la Société du grand Paris (SGP) ou son représentant,  
Le président de la délégation d'Ile-de-France du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) ou son représentant,  
le directeur général d'HAROPA (ports de Paris) ou son représentant,  
le directeur de FRET SNCF ou son représentant,  
le directeur de SNCF RÉSEAU ou son représentant,

### Représentants des collectivités territoriales et leurs établissements publics ou de leurs groupements :

la présidente du conseil régional d'Île-de-France ou son représentant,  
le président du conseil départemental de Paris ou son représentant,  
le président du conseil départemental de la Seine-et-Marne ou son représentant,  
le président du conseil départemental de des Yvelines ou son représentant,  
le président du conseil départemental de l'Essonne ou son représentant,  
le président du conseil départemental de Hauts-de-Seine ou son représentant,  
le président du conseil départemental de du Val-de-Marne ou son représentant,  
le président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis ou son représentant,  
le président du conseil départemental du Val-d'Oise ou son représentant,  
le président de l'association des Maires d'Île-de-France ou son représentant,  
le président de l'association l'Assemblée des communautés de France (AdCF) ou son représentant.

#### Représentants des professionnels :

le président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM) d'Ile-de-France ou son représentant,  
le président des Minéraux Industriels de France (MIF) ou son représentant,  
le président de la Fédération française Tuiles et Briques ou son représentant,  
le président de la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB) ou son représentant,  
le président de l'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) ou son représentant,  
le président de l'Union des producteurs de chaux (UP'CHAUX) ou son représentant,  
le président du Syndicat national des industries du plâtre (SNIP) ou son représentant,  
le président de l'Union nationale des exploitants du déchet (UNED) ou son représentant,  
le président de la Fédération du bâtiment d'Ile-de-France ou son représentant,  
le délégué régional de la Fédération nationale des transports routiers ou son représentant,  
le directeur général de la Chambre de commerce et de l'industrie (CCI) d'île de France ou son représentant.

#### Représentants des personnalités qualifiées :

le président du syndicat mixte du Parc naturel régional du Vexin Français ou son représentant,  
le président du syndicat mixte du Parc naturel régional du Gâtinais Français ou son représentant,  
le président du syndicat mixte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ou son représentant,  
le président du syndicat mixte du Parc naturel régional Oise-Pays de France,  
le président de l'association de Gestion de la réserve naturelle de la Bassée (AGRENABA) ou son représentant,  
le président de Chambre d'agriculture de la région Île-de-France ou son représentant,  
le président de Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) ou son représentant,  
le président de la Commission Régionale du Patrimoine Géologique (CRPG) ou son représentant,  
le directeur général du Centre de Recherche et d'Information du Béton (CERIB) ou son représentant,  
le responsable de la délégation d'Ile-de-France du Conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP) ou son représentant,  
le directeur général de l'Agence des espaces verts d'île de France ou son représentant.

#### Représentants des associations :

le président de l'association France nature environnement d'Ile-de-France ou son représentant,  
le directeur de l'antenne régionale de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) ou son représentant,  
le président de Humanité et biodiversité ou son représentant,  
le président de la Société nationale de la protection de la nature (SNPE) ou son représentant,  
le président du conseil d'administration de l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) ou son représentant,  
le président de l'association NaturEssone ou son représentant,  
le président de l'association Pronatura IDF ou son représentant,  
le président de l'association des Amis du Vexin Français ou son représentant,  
le président de l'association des Naturalistes de la vallée de Loing (ANVL) ou son représentant,  
le président de l'association de la Consommation du logement et du cadre de vie ACLCV ou son représentant.

## Comment s'y rendre ?

### **En métro ligne 8 : arrêt Balard**

Remonter la rue Leblanc en direction des quais de Seine, traverser la rue Lucien Bossoutrot et continuer tout droit sur la rue du Professeur Florian Delbarre, l'immeuble de la Préfecture se trouve sur votre droite.

### **En RER C : arrêt Boulevard Victor**

Descendre dans la gare et prendre la sortie « Hôpital Européen Georges Pompidou – rue du Professeur Florian Delbarre ». Rue du Professeur Florian Delbarre, tourner à gauche, l'immeuble de la Préfecture se trouve sur la droite.

### **En Tramway 3 ou en bus PC1 : arrêt Pont du Garigliano**

Remonter le boulevard du Général Martial Valin en direction des quais de Seine en longeant les locaux de France Télévisions. Tourner et descendre à droite en direction de la gare RER. Laisser la gare RER sur votre droite, tourner à droite, passer sous les voies du RER, l'immeuble de la Préfecture sera en face de vous.

### **En bus : n° 42, n°88, n°169 : arrêt terminus Hôpital Européen Pompidou**

Vous êtes devant la Banque Populaire, remonter la rue Leblanc en direction des quais de Seine, l'immeuble de la Préfecture se trouve sur votre droite.

### **En voiture :**

Un **parking Vinci** est disponible sous le Parc André Citroën. L'entrée se fait par le 37 rue Leblanc, 75015 Paris. Attention la rue du Professeur Florian Delbarre et la rue Leblanc sont à sens unique. Remonter ensuite la rue Leblanc en direction des quais de Seine.

### **Accès handicap :**

Un accès dédié est prévu 11 rue Leblanc. 4 places de parking sont également mises à disposition au 1er sous-sol en face des ascenseurs A5 - A6.

Toute personne handicapée désirant se rendre à la préfecture devra contacter l'accueil (01 82 52 48 40) pour communiquer son nom et prévenir de sa venue. Des agents seront ainsi chargés de l'accueillir au niveau du 11 rue Leblanc et/ou lui donner accès au parking de la préfecture de Paris et d'Ile-de-France.

# Plan d'accès

## Préfecture de Paris et d'Ile-de-France

Adresse géographique : 5 rue Leblanc 75 015 Paris

Adresse postale : 5 rue Leblanc 75911 Paris Cedex 15

Standard téléphonique : 01 82 52 40 00, de 8h à 21h du lundi au vendredi

### Accès :

M° : ligne 8, station Balard

RER : ligne C, station Boulevard Victor

Bus : 42, 88, 169 ou PC1, arrêts Hôpital européen Georges Pompidou, Rue Leblanc ou Leblanc-Delbarre

Tramways : T2, arrêt Henri Farman-Porte de Seine

T3, arrêt Pont de Garigliano

